Actualités sociales

3e trimestre 2026 • Juillet à septembre 2026

Contrat de travail, arrêts et ruptures

01 Parents d’enfants gravement malades ou handicapés

La loi du 12 juin 2026 renforce l’accompagnement des familles, notamment autour du congé de présence parentale, de la protection de l’emploi et des horaires individualisés.

En pratique · Actualiser les fiches RH et distinguer les dispositifs selon le besoin et les justificatifs.

Consulter la source officielle

02 Prescription des arrêts maladie

Depuis le 1er septembre, la durée de prescription est en principe limitée à 31 jours pour l’arrêt initial et 62 jours pour chaque prolongation. Le prescripteur peut déroger à ces limites avec une justification médicale.

En pratique · Suivre séparément les prescriptions successives. Ces plafonds s’apprécient par prescription.

Consulter la source officielle

03 Rupture conventionnelle et chômage

Pour les ruptures conventionnelles individuelles dont la fin de contrat intervient à compter du 1er septembre, la durée maximale de l’ARE en métropole passe à 15 mois avant 55 ans et à 20,5 mois à partir de 55 ans.

En pratique · Retenir la date effective de fin du contrat et vérifier les droits individuels auprès de France Travail.

Consulter la source officielle

04 Inaptitude et reclassement

Le support revient sur la visite de reprise, les dispositions conventionnelles et la consultation du CSE sur le reclassement d’un salarié déclaré inapte.

En pratique · Tracer les avis, les recherches et la consultation quand elle est requise.

05 Règlement intérieur

La loi de simplification supprime le dépôt au greffe du conseil de prud’hommes. Les autres formalités, notamment la consultation du CSE lorsqu’elle est requise, la publicité et la communication à l’inspection du travail, restent à vérifier.

En pratique · Mettre à jour la procédure de création ou de modification du règlement.

Consulter la source officielle

Synthèse du support « Actualité sociale » T3 2026, Isabelle Tocchio. Vérification éditoriale le 4 novembre 2026.

Actualités sociales

3e trimestre 2026 • Juillet à septembre 2026

Paie, prévention et formation

06 Congé supplémentaire de naissance

Depuis le 1er octobre 2026, le formulaire indiquant les périodes de congé reste à transmettre. Il s'accompagne d'un signalement DSN ou, selon le canal utilisé, d'une attestation de salaire sur Net-entreprises.

En pratique · Actualiser la procédure paie pour distinguer la phase transitoire de juillet à septembre et les formalités d'octobre.

Consulter la source officielle

07 Transports domicile-travail

En 2026, la prise en charge des abonnements de transport public peut bénéficier d'une exonération jusqu'à 75 % du coût de l'abonnement. Le minimum légal de prise en charge demeure de 50 % dans le cas général.

En pratique · Distinguer abonnements, prime carburant et forfait mobilités durables, dont les règles de cumul diffèrent.

Consulter la source officielle

08 Prime de partage de la valeur

Le support alerte sur l'échéance du régime dérogatoire applicable jusqu'à fin 2026 à certaines primes versées par des entreprises de moins de 50 salariés. Le traitement dépend notamment de la rémunération et des conditions de versement.

En pratique · Vérifier le régime applicable à la date du versement avant de paramétrer la paie.

09 Santé au travail et DUERP

La loi du 25 juin 2026 renforce les sanctions relatives au document unique d'évaluation des risques professionnels. Le trimestre aborde aussi l'évolution des visites de préreprise et de reprise.

En pratique · Contrôler la disponibilité et l'actualisation du DUERP et revoir le circuit de retour après arrêt.

Consulter la source officielle

10 Financement de l'apprentissage

Le support présente le référentiel des niveaux de prise en charge applicable depuis le 1er septembre 2026. Le montant à retenir dépend de la certification et de la branche.

En pratique · Confirmer le niveau de prise en charge avec l'OPCO avant de chiffrer le contrat.

11 Retraite et parentalité

Depuis le 1er septembre, jusqu'à deux trimestres liés aux enfants peuvent compter pour la carrière longue. Pour certains parents, le revenu annuel moyen sera calculé sur 24 ou 23 années selon le nombre d'enfants concernés.

En pratique · Consulter l'Assurance retraite pour les conditions et le calendrier du recalcul.

Consulter la source officielle

Synthèse du support « Actualité sociale » T3 2026, Isabelle Tocchio. Vérification éditoriale le 4 novembre 2026.